

De l'efficacité de la géopolitique électorale

Béatrice Giblin

Le temps de réalisation d'un numéro d'*Hérodote* est d'environ dix-huit mois entre sa conception et sa publication. Aussi, lorsque nous avons décidé de faire un numéro sur la France, nous savions bien sûr qu'il y aurait des élections municipales et européennes mais nous n'en connaissions bien évidemment pas les résultats. En janvier 2014, nous écrivions, en présentation de ce numéro : « Les résultats des élections municipales du printemps 2014 peuvent conduire à un rééquilibrage des rapports de force politiques entre la droite et la gauche. La gauche, alors dans l'opposition, a bénéficié d'un vote de rejet de la droite aux élections municipales précédentes de 2008, ce qui a contribué à lui permettre de gérer la majorité des villes de plus de 10 000 habitants. L'inverse peut se produire cette fois au bénéfice de la droite. Mais plus que ce rééquilibrage droite/gauche, deux résultats seront très éclairants pour analyser les évolutions de la géopolitique électorale française : la géographie de l'abstention et du vote Front national. »

Dans le même temps, nous suivions avec attention les débats sur la création législative d'une nouvelle collectivité territoriale, la métropole. En effet, le récent statut de métropole pour les agglomérations de plus de 500 000 habitants bouleverse la répartition séculaire des pouvoirs entre communes et département, avec, entre autres, un enjeu capital, le Grand Paris. Mais elles ont aussi eu lieu dans un contexte de jacquerie régionale bretonne : est-ce le signe d'un renouveau du combat régionaliste ?

Les résultats des élections municipales de mars et l'accélération de la réforme territoriale prouvent que nous avons vu juste. Chance ou résultat d'une observation attentive des rapports de force et rivalités politiques sur des territoires bien identifiés ? Je pencherais pour la seconde hypothèse, car les chercheurs qui publient dans *Hérodote* ne travaillent pas au sondage pour prévoir des résultats électoraux mais sont dans le suivi précis des actions politiques conduites sur des territoires qu'ils connaissent bien. Les résultats électoraux sont donc pour ces

Hérodote, n° 154, La Découverte, 3^e trimestre 2014.

HÉRODOTE

chercheurs plus souvent une confirmation d'un diagnostic géopolitique territorial qu'une surprise déstabilisante.

Néanmoins, la défaite des équipes socialistes aux municipales a eu une ampleur que personne n'avait pressentie, et ce d'autant plus que l'opposition de droite n'est pas perçue comme étant en train de conquérir la confiance d'un électorat plus vaste que le sien. Tout élu socialiste savait que le contexte national était très difficile du fait de la défiance envers le président de la République, y compris au sein de l'électorat socialiste le plus fidèle. Mais il était logique de penser que le bilan municipal des équipes sortantes, souvent très positif, serait apprécié et reconnu des électeurs. Il n'en a rien été dans la majorité des cas. On le sait : les très nombreuses victoires de la droite n'ont pas reposé sur l'adhésion à un programme municipal mais sur la déception et le rejet des socialistes au pouvoir que ce soit au niveau national ou au niveau local, qui se sont traduits par une forte abstention. Si les élections intermédiaires sont toujours difficiles pour le pouvoir en place, cette fois la déroute est telle que c'est souvent la grande majorité des bureaux de vote acquis habituellement aux partis de gauche qui passent à droite ou au Front national. Cette déroute s'explique par l'injuste mise dans le même sac de l'ensemble des élus socialistes, jugés trop occupés par leurs intérêts privés, au point de profiter illégalement des opportunités financières qu'offre le pouvoir, et par les jeux de pouvoir pour justement pouvoir continuer d'en tirer avantages et profit. Mais ce désaveu n'a pas profité au Front de gauche ni aux écologistes – exception faite à Grenoble, où un candidat écologiste compétent et vertueux a su profiter d'un conflit à propos d'un aménagement proposé par la municipalité socialiste. Incontestablement, c'est le parti de Marine Le Pen qui est apparu comme le grand vainqueur de ces municipales. Cependant, comme à son habitude, *Hérodote* prend le temps de remettre les résultats électoraux en perspective en les replaçant sur des temps longs, en comparant les résultats par rapport aux inscrits et non en pourcentage de suffrages exprimés qui gommant le poids de l'abstention, et en variant les niveaux d'analyse du national au local pour montrer comment, selon le niveau, les interprétations explicatives changent pour partie (cf. l'article de Bernard Alidières). L'efficacité de l'approche géopolitique électorale repose sur une analyse des résultats électoraux fondée non pas seulement sur l'approche sociologique des comportements électoraux classiques (âge, sexe, classe sociale, religion, niveau culturel, citadins, ruraux) mais sur les systèmes géopolitiques mis en place par les élus. C'est pourquoi nous traitons dans ce numéro de cas que nous estimons emblématiques de leur résistance ou de leur fragilité pouvant entraîner des bouleversements dans le système de pouvoirs local : Bastia, Perpignan, Béziers, Marseille, le Grand Lyon, Paris, la petite couronne, Tourcoing. En effet, tous ces cas correspondent à des situations particulières même s'ils ont parfois des points communs : centre-ville dégradé et en voie de dépeuplement ou en cours de rénovation comme à Béziers,

Perpignan, Bastia, Saint-Denis, agglomération en voie de métropolisation avec les espaces attractifs et dynamiques qui jouxtent des poches de pauvreté : Marseille, Paris ou Lyon.

Le big bang territorial : une réforme risquée

Les métropoles : de nouveaux enjeux de pouvoirs à conquérir

Experts de l'économie territoriale, analystes du développement, tous sont unanimes pour affirmer chiffres à l'appui que l'avenir du développement économique est dans l'existence de métropoles attractives. C'est donc à leur croissance que les pouvoirs publics doivent prioritairement se consacrer. Autrement dit, ils doivent y concentrer les équipements et les aménagements d'autant plus que la concurrence entre les métropoles est accrue par la mondialisation et la mobilité des capitaux et des individus les plus compétents pour exercer les fonctions économiques, sociales, culturelles de haut niveau, jugées indispensables à l'attractivité métropolitaine. Hors métropole point de salut ! La raison voudrait que le développement économique ne soit pas vu selon cette seule focale, on peut d'ailleurs y voir la prolongation d'une affirmation – fortement remise en question actuellement – selon laquelle il n'y avait d'avenir économique pour nos sociétés développées occidentalisées que dans les services et que l'industrie n'y avait plus le moindre avenir. Cette remarque de prudence ne signifie pas qu'on dénie que s'y créent des synergies entre activités économiques, milieux de la recherche, échanges culturels, qualité et potentiel des informations.

Cependant, l'organisation institutionnelle des métropoles, et donc la définition de leurs compétences sur un territoire à délimiter, ne va pas de soi. En effet, le futur territoire métropolitain doit s'inscrire dans un espace très densément peuplé, organisé par des pouvoirs territoriaux nombreux et parfois entremêlés, qu'ils soient politiques ou techniques, commune, intercommunalité, syndicats techniques (Sivom), services de l'État, (circonscription judiciaire, agence régionale de santé), départements, région. On devine que l'arrivée de super-collectivités territoriales, présentées comme devant être les nouvelles locomotives du développement et du rayonnement du pays, suscite quelque méfiance et inquiétude sur le devenir de leur rôle et donc de leur pouvoir parmi les élus mais aussi parmi les responsables des institutions économiques telles que les chambres de commerce et d'industrie. Nous analysons ces rivalités entre partisans de la métropole, persuadés de leur bien-fondé d'autant plus qu'ils pensent qu'ils en seront les maîtres, et les opposants, qui dénoncent un mastodonte infernal et glorifient la commune au nom de sa proximité démocratique. Les arguments rationnels des praticiens de l'aménagement sont

HÉRODOTE

difficilement entendus, ce qui agace ces derniers au plus haut point et alimente leur représentation de l'égoïsme électoral des élus locaux, obsédés uniquement par ne pas être absorbés dans un espace politique plus vaste. C'est la longue histoire des affrontements locaux au sujet de la création de la métropole marseillaise étudiée par Simon Ronai, dont l'un des derniers épisodes fut l'alliance de fait entre l'ex-socialiste Jean-Noël Guérini¹ et Jean-Claude Gaudin pour faire chuter le socialiste marseillais favorable à la métropole, Patrick Menucci.

Philippe Subra a étudié les premiers épisodes géopolitiques du Grand Paris [Subra, 2011, 2012] sous la présidence Sarkozy. Il poursuit son analyse en décortiquant les épisodes suivants qui ont lieu dans un tout autre contexte politique. Avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République et la majorité socialiste à l'Assemblée nationale dans la foulée, contrôler le contenu de la loi qui crée la métropole est devenu un enjeu majeur. Quel territoire? Quelle organisation, fortement centralisée ou pas? Quelle relation avec la région? Maintien des intercommunalités ou pas? Autant de questions qui se traduisent sur le terrain par des enjeux et rivalités de pouvoir non seulement par égoïsme d'élus mais aussi parce qu'ils ont beaucoup investi leur territoire et qu'ils travaillent depuis de longues années à en améliorer l'aménagement, à en accroître les activités économiques, à le rendre attractif.

L'irrationalité du millefeuille français?

Depuis la décentralisation mise en place dans les années 1980, l'antienne du millefeuille territorial structure tous les discours sur la France irréformable avec ses 36 000 communes et ses querelles de clocher si ridicules à l'heure de la mondialisation. Peut-être est-il bon de rappeler que la dénonciation du millefeuille territorial a d'abord été le fait de hauts fonctionnaires et de quelques universitaires: quand on n'est pas un élu il est toujours plus facile de dire ce qu'il est bon de faire. Un esprit malin pourrait y voir quelque amertume chez les hauts fonctionnaires des grands corps de l'État d'avoir été dépossédés d'une part de leurs compétences et donc de leurs pouvoirs. Ainsi, ils voient souvent l'élu local comme peu compétent, en tout cas moins qu'eux-mêmes, et surtout prisonnier de son électorat et donc de ce fait plus préoccupé des intérêts locaux que de l'intérêt général, qui n'est d'ailleurs pas si évident à définir [Subra, 2014]. L'embrouillamini des innombrables découpages territoriaux qui, répète-t-on à l'envi, déroutent le citoyen qui n'y comprend plus rien, qui ne sait qui fait quoi et surtout qui est responsable

1. Guérini a quitté le PS en avril 2014 avant d'en être exclu et a aussitôt créé un nouveau parti.

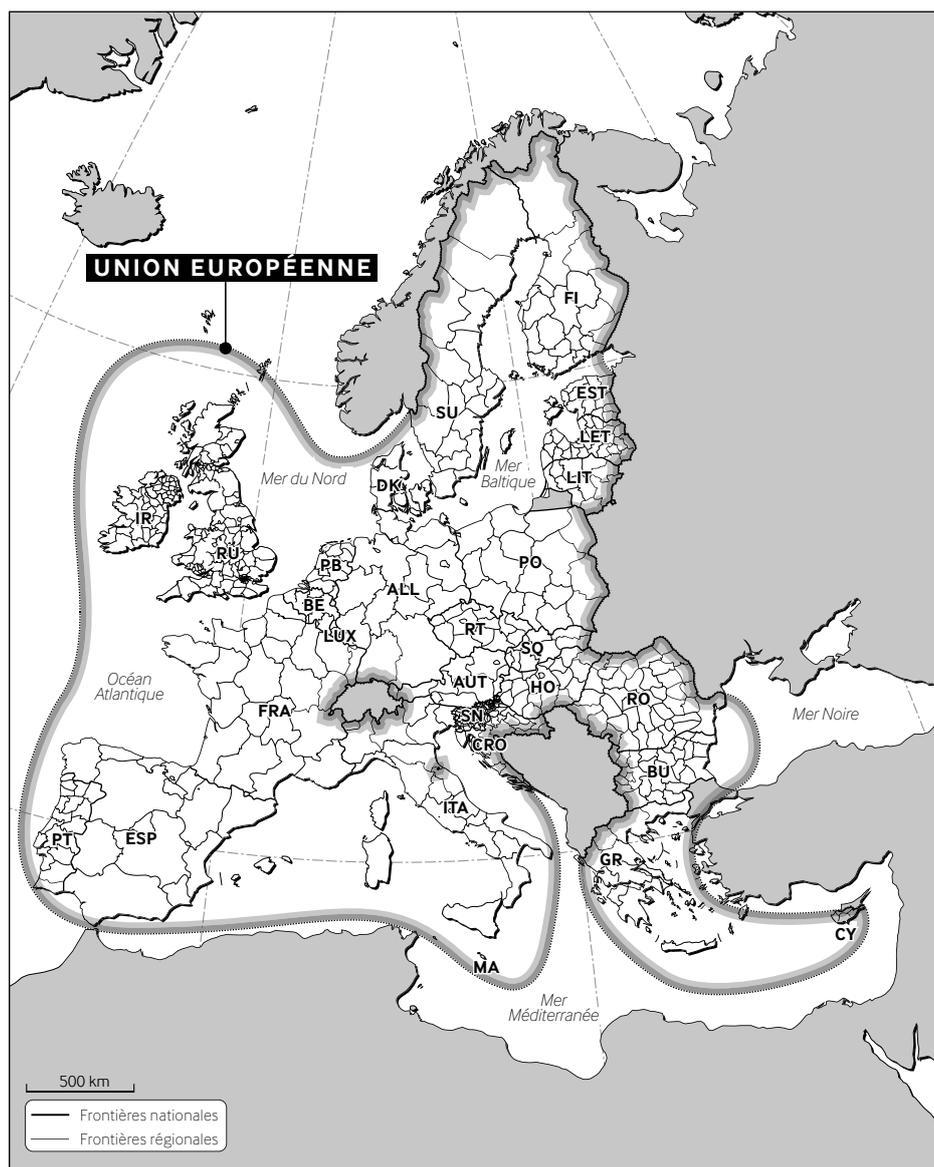
de quoi, résulte bien moins des quatre niveaux de l'organisation territoriale française – commune, département, région, État, très bien identifiés – que des multiples découpages territoriaux techniques : Sivom, SCOT, PLU, ZEP, ZUS, etc. que les élus eux-mêmes ont quelque difficulté à bien repérer [Giblin, 2008 ; Canobbio, 2008].

De nouveau, la réforme territoriale revient sur le devant de la scène : fusion et recomposition des régions, suppression des départements, rationalisation des intercommunalités. Si les citoyens ont quelque difficulté à mesurer le bien-fondé de cette réforme, c'est sans doute parce qu'avancée sous la présidence Sarkozy, puis retirée devant l'hostilité des élus surtout de gauche mais aussi de droite, elle est de nouveau à l'ordre du jour et tout paraît devoir aller très vite. On annonce un nouveau découpage des régions pour avoir de grandes régions avec cet argument jamais démontré que les grandes régions sont adaptées à l'UE. Or une comparaison avec les États européens voisins permet de relativiser cette affirmation.

Ainsi, puisque l'Allemagne est en ce moment le modèle à imiter, il est utile de rappeler que les *Länder* sont de tailles très variées, de la ville-État, Hambourg et Brême, à la Rhénanie-Westphalie ou la Bavière. Cependant, alors que le découpage des *Länder* a été en partie décidé par les forces occupantes alliées au sortir de la Seconde Guerre mondiale (de même que le système fédéral vu comme un garde-fou à la renaissance d'un État centralisé sur le modèle du troisième Reich), point de remise en cause des limites des *Länder* ni de fusion au niveau des *Kreise* (équivalent de nos arrondissements). En Grande-Bretagne non plus il ne semble pas qu'existe cette même volonté de rationaliser le territoire.

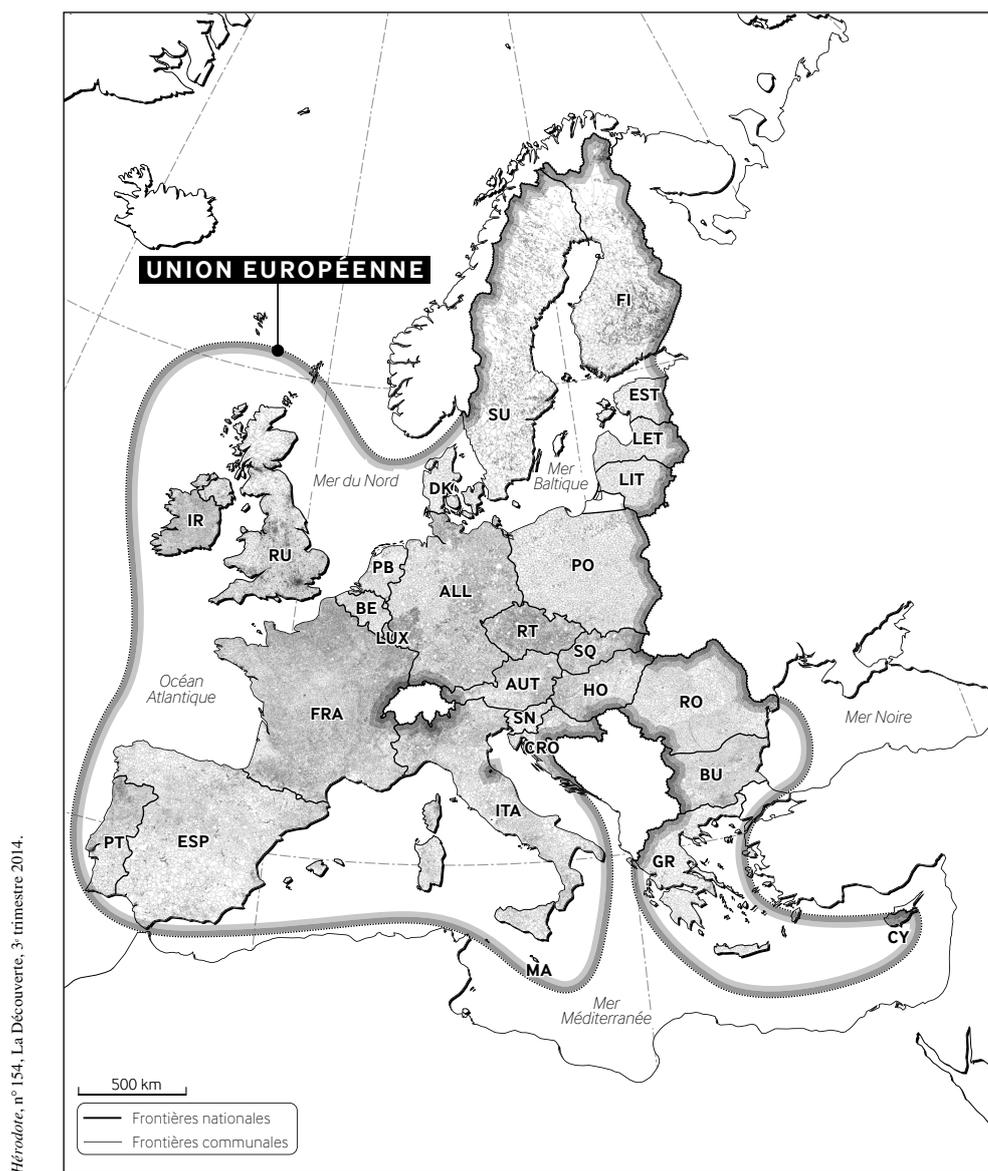
On peut dès lors légitimement s'interroger sur cette caractéristique française qui consiste à vouloir trouver le bon découpage, celui qui donnera aux régions leur efficacité. On peut y voir la permanence d'une vision cartésienne du territoire et d'une certaine façon jacobine, à l'image de celle qui a présidé à la création des départements. On peut y voir aussi l'héritage de l'organisation régionale du territoire français des géographes de la fin du XIX^e siècle, dont celle du plus célèbre d'entre eux, Vidal de la Blache [Giblin, 2005]. Une organisation qui reposait essentiellement sur les ensembles spatiaux géologiques : Bassin parisien, Massif armoricain, plaine d'Alsace, Vosges, etc. Ces ensembles naturels bien ajustés entre eux constituaient l'hexagone national, figure géométrique équilibrée. Longtemps elles furent considérées comme étant les seules « vraies » régions au point que lorsqu'en 1956 les vingt-deux régions furent délimitées à des fins de développement économique, les géographes universitaires de l'époque refusèrent de les prendre en compte et ont longtemps défendu « leur » découpage, puis les données statistiques régionales ont eu raison de leur opposition : c'était en effet tellement plus simple de travailler avec celles-ci et donc d'accepter ce cadre régional administratif et non pas géographique.

CARTE 1. – LES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE



Hérodote, n° 154, La Découverte, 3^e trimestre 2014.

CARTE 2. – CARTE DES COMMUNES DE L'EUROPE



Herodote, n° 154, La Découverte, 3^e trimestre 2014.

HÉRODOTE

Une autre antienne sur l'aberration de l'organisation territoriale française concerne les 36 700 communes alors que d'autres pays voisins ont eu la sagesse de regrouper les leurs (l'Allemagne en 1968, l'Italie en 1970, le Royaume-Uni en 1974, la Belgique en 1975...), mais cependant pas toutes, comme le montre la carte 2.

Les raisons politiques de leur permanence ont déjà été rappelées dans *Hérodote* [Giblin, 2009] et brocarder le nombre faramineux des dizaines de milliers de maires et conseillers municipaux laissant entendre que c'est un coût colossal pour le pays² alimente le discrédit actuel préoccupant qui touche les élus comme s'ils n'étaient motivés que par le prestige de la fonction et l'argent. Dans des zones très faiblement peuplées (moins de 10 habitants au km²), et la France n'en manque pas (rappelons que c'est le plus vaste État³ de l'UE et le deuxième pour la population), le maillage communal est l'assurance d'une présence civique. Ceci ne signifie pas que des communes pourraient sans dommage fusionner mais que les avantages économiques qui en seraient retirés seraient limités. En effet, les intercommunalités en milieu rural faiblement peuplé assument nombre de fonctions impossibles pour une très petite commune. Dans les zones faiblement peuplées, il en est d'ailleurs de même avec les arrondissements, le sous-préfet aux champs a son utilité alors que les sous-préfectures dans les milieux densément peuplés peuvent être sans trop d'inconvénients supprimées.

Économie et rationalisation territoriale

Un des arguments principaux de la rationalisation du territoire est économique : mettre fin aux doublons (avec toujours le même exemple des offices de tourisme qui existent à tous les échelons territoriaux de la commune à l'État), supprimer la compétence générale qui permet à chaque collectivité d'intervenir sur n'importe quel domaine (le fameux « savoir qui fait quoi et qui est responsable de quoi » qui est paraît-il une forte demande des citoyens), mutualiser les services pour faire des économies d'échelle, etc. Ce discours est tenu par ceux qui mènent leurs analyses au niveau national, qu'il s'agisse d'universitaires non élus localement, de hauts fonctionnaires (Jacques Attali en étant l'un des représentants les plus connus) et il a sans nul doute sa raison d'être. Néanmoins, on affirme plus qu'on ne démontre l'importance des économies, la démonstration convaincante

2. Les conseillers municipaux des villes de moins de 100 000 habitants qui ne sont ni adjoint ni délégué ne touchent aucune rémunération, le maire d'une commune de moins de 500 habitants touche une indemnité mensuelle de 646,25 €.

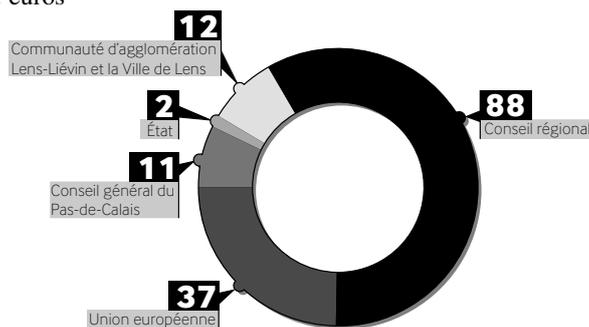
3. 632 000 km² avec les départements d'outre-mer, 547 000 km² pour les territoires français situés en Europe (Espagne : 505 991 km²).

du montant des économies reste à faire. Et ce d'autant plus que ne sont jamais pris en compte les effets positifs des financements mutualisés que nécessite la réalisation de projets importants et que permet la compétence générale. Par exemple, le Louvre-Lens n'aurait pu exister sans l'engagement majeur de la région Nord-Pas-de-Calais porté par son président Daniel Percheron (et celui tout aussi majeur du président-directeur du Louvre à cette époque, Henri Loyrette) :

Le Louvre-Lens: une chance unique et extraordinaire pour le Louvre qui, dans ce projet, reçoit autant qu'il donne. C'est bien le Louvre, dans toutes ses dimensions et dans toutes ses missions – artistiques, sociale, éducative –, qui est désormais présent au cœur du bassin minier⁴.

Ce projet a été financé par plusieurs collectivités partenaires, la Ville de Lens, la communauté d'agglomération Lens-Liévin, le conseil général du Pas-de-Calais, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et bien sûr l'État et le ministère de la Culture et l'Union européenne. Sans les collectivités territoriales régionale et locale, le Louvre-Lens n'existerait pas, puisque le coût de la construction qui s'est élevé à 150 millions d'euros a été financé à près de 60 % par la région Nord-Pas-de-Calais (88 millions d'euros) et à 1,33 % par l'État (soit 2 millions). Les autres collectivités locales (conseil général du Pas-de-Calais, Ville de Lens et communauté d'agglomération Lens-Liévin) et l'Europe (*via* le FEDER) complétaient le financement. On peut aussi se dire que si seule la région avait eu la compétence culturelle le Louvre-Lens aurait existé. Sans doute, mais le fait d'impliquer financièrement d'autres collectivités territoriales a contribué à en mobiliser les élus qui en ont aussi fait ainsi leur affaire.

FIGURE 1. – RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DU LOUVRE-LENS en millions d'euros



Hérodote, n° 154, La Découverte, 3^e trimestre 2014.

4. Voir site Internet <LouvreLens.fr>.

HÉRODOTE

Le budget de fonctionnement est assuré à 80% par le conseil régional (12 millions d'euros), le reste – 3 millions – partagé entre la communauté d'agglo de Lens-Liévin et le conseil général du Pas-de-Calais. En 2010, Daniel Percheron, président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, avait lancé une idée pour financer le coût de fonctionnement. Il préconisait d'augmenter d'un euro le prix d'entrée du musée du Louvre à Paris. Cela ne s'est pas fait...

Une réforme territoriale précipitée et donc risquée

Faute d'inverser la courbe du chômage et de disposer de moyens pour relancer la croissance économique à cause des contraintes imposées par décision du Conseil européen, et donc par la France, le déficit budgétaire limité à 3% et la dette publique à 60% du PIB, la réforme territoriale est apparue comme le moyen de montrer que le politique a toujours sa place et que le gouvernement Valls a le courage et la détermination de s'attaquer à l'inattaquable, la réforme territoriale. La déroute socialiste aux élections municipales est apparue comme le moment propice pour bousculer des élus fragilisés par ces mauvais résultats, tout en se disant que l'opposition de droite se verrait contrainte de soutenir cette réforme puisqu'elle y était favorable sous la présidence Sarkozy – François Hollande aurait ainsi marqué l'histoire durant sa présidence. Alors qu'était annoncé qu'il y aurait une réelle concertation et que les conseils régionaux pourraient choisir avec qui s'associer et que cela prendrait quelques années, la réforme s'accélère et les déclarations contradictoires se succèdent : suppression des départements et le lendemain, faute de majorité des 2/3 au Congrès (Sénat et Assemblée nationale réunis) pour changer la Constitution car le département y est inscrit, changement de pied : il ne sera pas supprimé mais les conseils départementaux le seront ; décidément il faut suivre, s'agit-il de coup médiatique ou de coup politique ? En tout cas gare au contrecoup !

Le 2 juin 2014, la nouvelle carte des régions est annoncée par l'Élysée, sitôt connue, sitôt décriée, mais quel que soit le découpage il l'aurait été car il n'y a pas de découpage idéal et le bonheur des uns fait généralement la déception des autres. Mais surtout on voit mal sur quels critères ces nouvelles régions ont été décidées. La précipitation avec laquelle le Président a tranché le débat sur cette question a surpris. Assurément, un long débat n'aurait sans doute pas conduit à l'unanimité des élus les plus concernés par la recomposition de la carte des régions, ni même à un consensus large. Mais, cette fois, la charge fut menée à la hussarde.

On pourrait se croire dans une guerre de mouvements : prise à revers de la droite, accélération de la réforme, étouffer la riposte par la sidération de l'accélération. Avec en prime la possibilité de casser l'image d'un président de la République indécis. Sans doute, mais en tout cas sensible aux pressions de

quelques barons régionaux. Ainsi, si l'identité régionale forte de la Bretagne et la Corse a été préservée, celle de l'Alsace, pourtant incontestable, ne l'est pas. Est-ce parce qu'elle est la seule région dirigée par la droite et qu'aucun de ses barons n'a réussi à se faire entendre du président de la République comme a su le faire Jean-Yves Le Drian pour la Bretagne ? Celui-ci, ancien président de la région, a refusé toute fusion avec les Pays de la Loire au nom de la défense de la force du régionalisme breton.

Si Georges Frêche était encore de ce monde, nous n'aurions jamais envisagé de fusion Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; or pour le moment il n'y a plus de personnalité de premier plan dans la région languedocienne et la perte de Montpellier par les socialistes facilite la tâche.

Une fois les barons servis et admises les régions auxquelles d'évidence on ne touchait pas, il restait à s'occuper du reste, c'est-à-dire les régions dont les uns et les autres ne voulaient pas. C'est ainsi que Pays de la Loire reste seule, sans doute au grand plaisir de son président le socialiste Auxiette, mais au grand dam de Jean-Marc Ayrault partisan d'une fusion avec la Bretagne.

En 1982, les vingt-deux régions, créées en 1956 à des fins de développement économique et sans aucun pouvoir politique, avaient été conservées telles quelles, et c'est aujourd'hui encore dans l'empressement que leurs limites ont été sauvegardées, préservant leur autonomie ou les fusionnant totalement dans un ensemble régional plus vaste. Il semble bien que pour certaines régions les rapports de force aient prévalu entre barons locaux et ministres.

Mais cette accélération a un coût politique considérable et l'on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé du moment. Les résultats électoraux des deux dernières élections (les municipales de mars et les européennes de mai) ont montré, outre l'abstention d'un électeur sur deux, une poussée du vote Front national. Celle-ci résulte de différentes exacerbations et inquiétudes dont, entre autres, celle sur le devenir de l'identité française à cause, d'une part, de l'immigration – qu'elle soit européenne ou non – et, d'autre part, de la mondialisation qui favorise la concurrence internationale et donc celle des salaires. Dans ce contexte politique, économique et social est-il judicieux de bouleverser les territoires bien identifiés qui sont des repères solides pour les classes sociales les plus fragiles ?

Est-ce le bon moment pour accroître la distance entre les élus et les citoyens alors qu'ils accusent le pouvoir politique d'être éloigné de leurs difficultés ? En outre, il se pourrait bien que ces grandes régions masquent une forme de recentralisation, parce que, si elles ont de larges compétences, elles seront perçues comme des « États » dans l'État, et leur métropole régionale comme le lieu de concentration des richesses, au détriment du reste de la région. La diversité de la France, qu'elle soit démographique, économique, physique, culturelle, historique, justifie que les collectivités territoriales de même niveau n'aient pas forcément des

HÉRODOTE

tailles similaires ni même des compétences identiques. La loi sur les métropoles acte bien cette diversité puisque le statut de la métropole Grand Paris diffère de ceux du Grand Lyon et de Marseille et même de celui de Lille qui n'a pas été retenu dans le même projet de loi.

Quant à la suppression des départements, on peut aussi s'interroger sur le bien-fondé de supprimer les conseillers généraux quand 71 % des Français leur font confiance, autant qu'aux maires, contre 33 % au Parlement (députés et sénateurs) selon un sondage du *JDD* le 1^{er} juin 2014. Dans les grandes agglomérations, autrement dit dans un milieu urbain dense, les cantons n'ont aucune réalité pour les électeurs, et donc la suppression des départements est sans doute judicieuse, encore que dans une vaste métropole il faudra instaurer des niveaux de gestion inférieurs. En revanche, en milieu rural peu densément peuplé, la suppression des départements risque de fragiliser définitivement certains territoires du fait de la disparition de services administratifs, qui risque d'accélérer celle des services publics et donc de pousser à partir les actifs déjà peu nombreux.

Le big bang des élections européennes

Au soir du 25 mai 2014, sur les plateaux de télévision le sourire éclatant de Marine Le Pen et le contentement narquois de Florian Philippot contrastaient avec les mines déconfites des socialistes, des écologistes, des représentants du Front de gauche et même des élus de droite – arrivés certes devant les socialistes mais derrière le FN qui obtient 24,7 % des suffrages exprimés, soit 4,2 millions de voix, et dont la présidente clamait que son parti était désormais le premier parti de France. Cette affirmation est, pour le moment, uniquement valable le soir des européennes, d'autant que le taux d'abstention est très élevé. Par ailleurs, les élections européennes, perçues comme sans enjeu national, sont des élections « à part » dans le paysage politique. Néanmoins, les listes FN ont été plus plébiscitées que celles des écologistes ou du Front de gauche. Cette victoire du FN a pour partie des causes spécifiquement françaises mais d'autres sont communes à plusieurs pays européens.

Les spécificités françaises du vote FN

Si les partis populistes européens (UKIP britannique, Parti du peuple danois, FPÖ autrichien, Fidesz Union civique hongroise et quelques autres) mettent en cause les partis de gouvernement comme étant incapables de résoudre les problèmes du pays, en France, le FN ajoute à cette accusation d'incompétence

d'autres griefs envers les deux principaux partis de gouvernement, unis dans cette formule choc : UMPS. D'abord le FN les accuse de mentir au « peuple » sur le nombre d'immigrants clandestins, sur les chiffres de la délinquance, sur la montée de l'islamisme, sur une sortie de l'euro jugée par eux catastrophique, etc. Ensuite il dénonce, avec justesse, les turpitudes financières de certains de leurs dirigeants (affaire Cahuzac [PS], affaire Bygmalion [UMP], affaire Guérini, affaire Andrieux [PS Marseille]) : le « tous pourris » rencontre un réel écho et les socialistes au pouvoir sont encore plus fortement sanctionnés que les candidats UMP, aux élections municipales comme aux européennes.

Le FN, présidé avec habileté par Marine Le Pen, profite aussi de la faiblesse de l'opposition. En effet, l'UMP, sans programme et donc sans contre-propositions sérieuses à la politique du gouvernement, ne peut attirer les électeurs opposés au gouvernement. En outre, les rivalités entre ses leaders alimentent les divisions internes fortement réprouvées par les électeurs.

Enfin, l'accroissement des inégalités sociales et de la précarité aggrave le sentiment de marginalisation, souvent justifié, des milieux sociaux défavorisés. En France le chômage est élevé (10,9 %), notamment celui des jeunes de moins de 25 ans (25 %, contre 7,7 % en Allemagne, et 20 % au Royaume-Uni en 2013). Le chiffre grimpe chez les non-diplômés (à 47 % chez les moins de 25 ans, ces derniers étant par ailleurs beaucoup plus nombreux que dans d'autres pays européens : 30 % contre 22 % en Allemagne). Ainsi, 8 millions de jeunes ont entre 15 et 24 ans, ce sont donc des flux d'entrée sur le marché du travail très importants que la faible croissance économique ne permet pas d'absorber. Aussi les classes défavorisées, qu'ils s'agissent de jeunes adultes ou de plus âgés, voient-elles leur avenir bien sombre, et une partie d'entre elles vote pour le FN en espérant qu'il saura les protéger.

Les ressorts communs du vote populiste européen

On s'attendait à une poussée du vote populiste (dénonciation des élites, défense du peuple et de sa souveraineté) aux dernières élections européennes et ce fut bien le cas dans des élections où l'abstention fut massive, jusqu'à 87 % en Slovaquie ! C'est d'ailleurs dans les pays de l'est de l'UE les plus récemment intégrés que l'abstention est la plus forte⁵, la désillusion européenne semble n'avoir assurément pas tardé. Les aides européennes n'ont pas supprimé les difficultés économiques persistantes, l'UE en a même parfois été rendue responsable par les

5. Sauf dans cinq pays (Malte, Irlande, Danemark, Italie, Grèce) l'abstention est partout supérieure à 50 %.

HÉRODOTE

gouvernements trop heureux de mettre en avant les règles budgétaires européennes pour justifier de politiques impopulaires. Quelques exemples de la poussée populiste : en Grande-Bretagne, l'UKIP de Nigel Farage recueille 27,5 % des suffrages ; le FPÖ autrichien arrive en troisième position, avec néanmoins 20,5 % des voix ; en Pologne, où la population était si europhile, le parti souverainiste obtient 31,8 % des suffrages, un point derrière la liste de centre droit du Premier ministre ; le Parti du peuple danois est aussi arrivé en tête ; en Hongrie le Jobbik, clairement d'extrême droite et raciste, obtient quand même 14,6 % des voix en concurrence avec le parti très souverainiste au pouvoir, le Fidesz de Viktor Orbán, qui recueille lui 51,49 %. Seul le parti néerlandais de Geert Wilders (Parti pour la liberté, PVV) fait une contre-performance avec 12,2 %, soit 5 points de moins qu'en 2009, et en Italie, où la liste du jeune et fringant Premier ministre de centre gauche Matteo Renzi a réussi à nettement devancer (40,8 % des voix) le mouvement Cinq étoiles (M5S) de Beppe Grillo (21 %). On s'est étonné que des pays particulièrement touchés par les conséquences de la crise économique et les politiques drastiques imposées par la troïka (FMI, Commission européenne et BCE), comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne, n'aient pas connu de poussée populiste, mais à l'inverse une percée des partis de gauche radicale sans être pour la sortie de l'UE ni même de l'euro : succès de Syriza en Grèce, et du nouveau parti espagnol Podemos (issu du mouvement des indignés du printemps 2011). Le souvenir de dictatures souverainistes pas si lointaines dans le temps sert peut-être encore de rempart à la percée souverainiste actuelle. Cependant, ces partis de la gauche radicale dénoncent comme les partis populistes de droite la « caste politique » trop éloignée des citoyens et la politique d'austérité imposée par l'Europe libérale, mais plus au nom du refus du libéralisme qu'au nom de la défense de la souveraineté nationale et du refus de se voir imposer une politique rejetée par le peuple, arguments des populistes de droite.

Dans les pays européens à fort taux de chômage confrontés à une immigration non européenne mais aussi et surtout intra-européenne, le vote anti-Europe a été massif. L'arrivée, à partir de 2004, de travailleurs européens venus des pays de l'Est, et plus récemment d'Espagne, de Grèce, du Portugal, a été mal vécue car ils contribuent à maintenir une forte pression à la baisse sur les salaires (formés et avec une expérience professionnelle, ils acceptent néanmoins des salaires bas). Dans ce contexte le discours sur le retour des contrôles aux frontières trouve un large écho et l'UE est vue comme un immense marché du travail libéral qui favorise le moins-disant social.

Cependant, la poussée populiste touche des pays où le chômage est faible (Autriche, Danemark) mais où néanmoins l'immigration non européenne peut être vue comme une menace, non pas cette fois pour l'emploi des nationaux, mais pour la préservation de l'identité nationale. C'est le cas dans des pays comme le

Danemark, les Pays-Bas ou la Belgique (en Flandre surtout) où l'égalité homme-femme étant considérée comme une valeur fondamentale de la société, l'arrivée dans certains quartiers des grandes villes de femmes musulmanes voilées choque la population et suscite leur rejet par une partie de la population.

Enfin, bien que ce soit les chefs d'État européens représentants élus de leurs populations respectives qui décident des politiques de l'UE et donc des transferts de souveraineté, entre autres budgétaires et financiers, c'est l'UE qui est accusée d'empiéter sur la souveraineté nationale. Dans les pays de l'ancienne Europe de l'Est qui ont retrouvé leur souveraineté il y a peu de temps, sa préservation est une question sensible et le ressentiment contre ce qui l'affaiblit vif.

Quelles que soient les explications retenues, il n'en reste pas moins que cette poussée populiste de droite contribue à renforcer le FN puisque d'autres partis en Europe partagent son discours, sans pour autant tous vouloir constituer un groupe parlementaire européen avec lui : l'habile lissage du discours du FN par Marine Le Pen et ses proches ne suffit pas à effacer celui beaucoup plus radical de son père, en particulier envers les Juifs et les étrangers non européens.

La concomitance du big bang territorial et du big bang populiste aux élections européennes risque fort de permettre à la reconfiguration des pouvoirs sur les territoires de se poursuivre.

Bibliographie

- CANOBBIO E. (2009), «La quadrature de l'hexagone», *Hérodote, France, enjeux territoriaux*, n° 135, La Découverte, Paris, p. 25-48.
- GIBLIN B. (dir.) (2005), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris.
- (2009), «Attention, un train de réformes territoriales peut en cacher un autre !», *Hérodote, France, enjeux territoriaux*, n° 135, La Découverte, Paris, p. 3-24.
- , (dir.) (2014), *L'Extrême Droite en Europe*, La Découverte/Poche, Paris.
- SUBRA P. (2014), *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, Paris (2^e édition).